



Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer (DDTM)  
Service de l'Eau et des Risques  
19 avenue de Grande Bretagne  
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le **19 MAI 2015**

**Objet** : avis sur la régularisation de deux forages agricoles à Saint-Hippolyte

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du dossier que vous m'avez fait parvenir, concernant la régularisation de deux forages agricoles sur le territoire de Saint Hippolyte.

Au **niveau quantitatif**, il s'agit d'un prélèvement dans les nappes quaternaires, pour un volume total demandé de 19 300 m<sup>3</sup> annuels, destiné à alimenter des vergers de pêche et d'abricots en goutte-à-goutte. Il n'y a pas de contre-indication à régulariser ces forages, pour deux raisons :

- Les nappes quaternaires ne sont pas en déficit dans ce secteur ;
- Les prélèvements se situent plus de 3 km de l'Agly, et n'auront donc pas d'impact sur l'hydrologie de ce cours d'eau.

En ce qui concerne la **qualité des eaux**, les analyses réalisées sur la commune montrent que les eaux sont globalement de bonne qualité. Il existe toutefois peu de données concernant les niveaux supérieurs captés par les forages F1 et F2. Les nappes quaternaires exploitables étant localisées à faible profondeur, il serait pertinent que l'exploitante mette en place des pratiques visant à limiter les potentielles fuites de produits phytosanitaires et d'intrants vers les milieux aquatiques.

J'émet dans ces conditions un **avis favorable** à la régularisation de ces deux forages.

Par ailleurs, je vous informe que ce type de dossier (régularisation individuelle de forages dans les nappes quaternaires) n'appellera à l'avenir **plus d'avis systématique de la CLE**, conformément à la note de cadrage modifiée à la dernière CLE (voir ci-joint). **Nous tenons toujours à être informés et à recevoir les dossiers**, mais nous ne donnerons d'avis qu'en cas d'enjeu particulier, notamment si le prélèvement risque d'induire un déséquilibre sur les cours d'eau associés aux nappes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLIQUE